

**ASSOCIATION BAS-RHINOISE DES PIEGEURS AGREES
ET DES GARDES-CHASSE**

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du/..... / 20... au 30 Juin 20....

Je soussigné	Nom.....Prénom..... Adresse..... Code PostalCommune
--------------	---

Titulaire du droit de destruction*,
Qualité du titulaire du droit de destruction : propriétaire*, possesseur*, fermier*
(* Cochez la case correspondante.)

Piégeur*

Déclare : Piéger * Faire piéger *,
les espèces figurant sur la liste des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Les pièges seront identifiés par le numéro du ou des piégeurs.

Par :

NOM			
Prénom			
Adresse

Commune			
N° d'agrément			

Fait à le20....

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie :

Le maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.
Il remet un exemplaire au déclarant.
Il en conserve un exemplaire pour publication.
Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L.424-3 du code de l'environnement.